

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance
- Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26/03/2015 ET 30/04/2015

Mme Rahou demande d'ajouter le nom de M. Arcelin dans le PV du 30/04/2015 dans l'intervention relative aux demandes de subventions votées par en UFR :

"Mme RAHOU et M. HAUQUIN protestent contre ces demandes de régularisations tardives de subventions et réclament effectivement une refonte de la procédure."

➔ **La CFVU adopte les procès-verbaux des séances du 26/03/2015 et 30/04/2015**

2/ OUVERTURE DU MASTER 2 ESPAGNOL A DISTANCE – RENTREE 2015/2016

M. Estève présente le projet. Il rappelle que la Formation À Distance (FAD) existe déjà pour les 3 niveaux de licence.

Le projet d'ouverture est justifié par le profil des étudiants qui s'inscrivent dans cette formation. Pour la plupart, ils résident à l'étranger et notamment en Amérique du sud.

Il indique également que les réticences au sein du département quant à cette ouverture FAD sont désormais levées, raison pour laquelle la demande est soumise aujourd'hui à la validation de la CFVU.

A l'interrogation de membres de la commission sur la seule ouverture en M2, M. Estève indique qu'il n'y a pas de réticence à ouvrir celle-ci en M1 mais qu'il était plus facile de lancer le dispositif au niveau M2 parce qu'il comprend moins d'heures et qu'il est principalement constitué de séminaires.

➔ **La CFVU valide l'ouverture en FAD du master 2 espagnol.**

3/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES STAGES : SERVICE CIVIQUE. RENTREE 2015/2016

M. Hauquin indique que plusieurs formations souhaitent faire bénéficier leurs étudiants de cette disposition qui permet de valoriser le service civique en permettant de valider l'UE stage.

L'expérience acquise pendant le service civique venant alors se substituer à celle prévue dans le cadre du stage.

Cette disposition est prévue au titre des articles D611-7 à D611-9 du code de l'éducation.

La commission, à propos de la durée du service civique qui n'est pas précisée par le code de l'éducation, souhaite que le formulaire intègre cette durée et rappelle que celle-ci ne peut être inférieure à la durée du stage prévue dans la maquette.

La commission s'interroge également sur l'autorité qui doit accorder l'équivalence entre le service civique et le stage. La commission convient que cette décision relève de la compétence du responsable pédagogique. Toutefois, dans l'offre de formation 2016/2020, cette compétence relèvera des conseils de perfectionnement qui seront alors constitués pour l'ensemble des formations.

➡ La CFVU valide le service civique comme dispositif de substitution au stage obligatoire à condition qu'il comporte une durée au moins équivalente à celui du stage.

4/ ACCORD DOUBLE DIPLOME BORDEAUX HAMBURG. RENTREE 2015/2016

Mme Sion Jenkis, porteuse du projet pour l'UBM, rappelle les grandes lignes du projet cursus intégré HAMBORD BA/Licence Histoire qui a déjà été présenté à la commission lors de la séance du 11/12/2014.

Ce projet concernait également le master mais seul le volet licence a obtenu le soutien financier et logistique de l'Université Franco-Allemande (UFA). Le financement est de 4 ans renouvelable.

L'aide financière comprend 1500€ par établissement pour 5 étudiants ainsi qu'une aide à la mobilité pour les étudiants à hauteur de 170€/mois qui est cumulable avec les aides de l'état ou de la région.

Le dispositif sera mis en place à la rentrée 2015 pour les L1 uniquement. L'accord devra ensuite tenir compte de la nouvelle maquette de licence histoire accréditée pour 2016/2020.

Points clefs de l'accord cadre :

- Nombre de places : 10 par établissement. La limitation est inhérente au fonctionnement de l'université Hambourgeoise qui propose un nombre de places limité pour ses matières secondaires obligatoires.
- L'admission sera effectuée au semestre 1 au regard de la motivation du candidat et de sa compétence en langue (niveau B2 requis).
Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures serait supérieur à 10, le partage entre les candidats se fera sur la base des notes obtenues au baccalauréat.
- Inscriptions : les étudiants seront régulièrement inscrits dans les 2 établissements mais exemptés des frais d'inscription de l'université d'accueil dans le cadre de la mobilité. Les frais à Hambourg sont fixés par semestre. A ces frais s'ajoutent des frais liés aux transports urbains qui s'élèvent à 165€/semestre. L'abonnement aux transports publics n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- Mobilité : les étudiants seront en mobilité conjointe sur 4 semestres (semestres 2 à 5). L'objectif est de créer une forte cohésion entre les étudiants des 2 universités.

- A l'issue du cursus, les étudiants se verront délivrer 2 diplômes. La note obtenue sera identique, l'université Hambourgeoise a dû pour cela s'adapter à notre règle de compensation entre les 6 semestres.

La commission se montre sensible sur le nombre de candidats éligibles à ce cursus et engage un échange sur les conditions de la sélection à l'entrée à l'université.

Il est rappelé que l'admission des candidats ne relève pas d'une démarche sélective puisque le niveau disciplinaire du candidat n'est pas pris en considération. En revanche, il serait irresponsable pour le comité d'admission d'accepter dans le cursus des candidats qui n'auraient pas le niveau requis en langue.

➔ **La CFVU valide l'accord de double diplôme licence/BA Bordeaux Hambourg.**

5/ TARIF FORMATION CONTINUE MASTER SOINS, ETHIQUE ET SANTE

Mme Lawrance rappelle que les tarifs de formation continue n'ont pas été révisés.

Il s'agit simplement de permettre aux stagiaires de la formation continue, principalement des professionnels de santé, de suivre leur année de M2 en 2 ans en scindant le tarif de formation continue en 2. Cela n'inclut pas les droits de scolarité qui sont obligatoires et qui devront être payés au titre de chacune des 2 années.

Cette modalité sera soumise à la validation du prochain Conseil d'Administration mais l'avis de la CFVU est préalablement requis.

Etant donné que ces stagiaires seront donc considérés comme redoublants, il serait intéressant de réfléchir à la possibilité d'une inscription à l'UE.

➔ **La CFVU donne un avis favorable à l'échelonnement sur 2 ans des tarifs de formation continue du master soins, éthique et santé.**

6/ MAQUETTES MEEF 2015/2016 - INFORMATION

M. Ballesta indique que ces maquettes de MEEF 2 ont été en négociées avec l'ESPE afin d'en réduire de 20% le volume horaire étudiant. Elles résultent de l'impossibilité constatée pour les stagiaires de convenablement suivre les enseignements, de rédiger et soutenir leur mémoire tout en assurant des enseignements.

Le conseil d'école a validé la réduction, et les modalités concernant la réduction du tronc commun mais le recteur a rejeté cette délibération pour non-conformité des directives nationales sur le contenu du tronc commun.

Mme Lawrance indique que l'UBM et l'UPPA vont faire une réponse commune au recteur.

Concernant la préparation de la nouvelle accréditation, il existe de fortes dissensions entre l'ESPE d'un côté et les universités de l'autre, principalement l'UBM et l'UPPA.

Les universités défendent un projet de M1 bâti pour la réussite des étudiants au concours.

La logique de l'ESPE est plutôt celle d'une diminution du couple disciplinaire/didactique au profit d'éléments de professionnalisation. Les premiers résultats d'admissibilité sont très bons (89 admissibles en histoire-géographie) et plaident en faveur du projet défendu par les universités.

Il y a plus de consensus sur l'organisation du M2 qui a été pensé pour accueillir les fonctionnaires stagiaires dans une logique d'accompagnement et d'alternance.

Toutefois le Ministère préconise d'accueillir les « reçus-collés » en M2 (un étudiant titulaire d'un M1 a vocation à s'inscrire en M2). Ceux-ci doivent donc préparer le concours, faire le stage de pratique accompagnée et valider le mémoire. Ces objectifs sont peu conciliables et on peut s'inquiéter pour l'avenir des titulaires de M2 sans concours. Envoyer les reçus/collés en M2 revient à former des enseignants contractuels ce qui n'est pas l'objectif de l'établissement. En dépit de la forte pression pour intégrer les « reçus-collés » en M2, l'UBM et l'UPPA vont maintenir une préparation aux concours dans le cadre d'un DU (formation adaptée à l'enseignement du 2nd degré) puisque le Ministère ne reconnaît pas l'année spéciale, mais ce type de DU.

Il a été signalé à l'occasion des réunions bilatérales de l'UFR Humanités, l'ouverture par l'ESPE de parcours spécifiques de M2 qui pourraient faire concurrence à certains de nos masters recherche. Ces masters pourraient être redondants avec notre offre alors qu'ils relèvent de mentions différentes.

Ils pourraient également inciter les étudiants à faire le choix d'une inscription en M2 plutôt qu'en année spéciale ce qui va consommer du potentiel de l'ESPE.

A ces problèmes organisationnels s'ajoutent des problèmes financiers puisque le Ministère n'a toujours pas donné de réponses sur les compensations qui étaient prévues en fonction de la participation financière de chaque établissement partenaire.

M. Ballesta ajoute cependant que les propos de Mme Bonnafous lors de sa visite à Bordeaux (16 avril dernier) laissent à penser que les ESPE étaient sur la sellette.

7/ POINT OFFRE DE FORMATION (ODF) 2016/2020

La CFVU est informée de l'état d'avancement de l'ODF 2016/2020.

Le 13/05/2015, l'ensemble des personnels a reçu un courriel d'information sur le calendrier d'accréditation, les opérations restant à réaliser et la constitution d'un comité de pilotage pour finaliser le dossier accréditation et l'ODF.

Le calendrier a dû être révisé en raison du retard pris pour l'élaboration des maquettes. Ce retard est la conséquence de la vacance de la direction de l'UFR Humanités et du non-respect du calendrier de retour de maquettes pédagogiques pour plusieurs formations.

La séance de la CFVU du 18 juin sera consacrée au vote des mentions et des parcours. Il y a en effet eu beaucoup de modifications depuis la présentation des lettres d'intention fin 2014.

Les 11 et 12 juin prochains, des réunions sont programmées avec les 3 UFR afin de constituer le comité de pilotage. Ce comité aura pour mission d'accompagner les équipes de formation dans l'élaboration et la relecture des fiches AOF (Architecture de l'offre de formation, 4 pages) du dossier d'accréditation. Ces documents sont à compléter pour le 15 septembre.

Ce comité aura également la charge de coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation. Cela concerne les contenus de formations (publication de l'ODF sur le site web, les plaquettes d'information, les fiches RNCP et le supplément au diplôme) ainsi que les problématiques d'emplois du temps et de modalités de contrôle des connaissances.

En ce qui concerne le volet évaluation, le HCERES a transmis le 26/05 les rapports concernant nos « champs » de formation. Globalement, les champs société dans l'espace et dans le temps et communication, journalisme sont bien évalués. Pour les 2 autres champs, il est pointé un manque d'internationalisation, un manque d'appropriation des éléments pilotés au niveau établissement et un déficit de pilotage au niveau des champs.

Le HCERES sera présent dans nos locaux du 2 au 4 juin pour son évaluation de l'établissement.